

Saint Fiacre sur Maine



**MAGAZINE MUNICIPAL
N°59 > JUILLET 2024**



23 mars 2024

**Inauguration de la Mairie
et baptême de la Salle Victor Hugo**



www.saint-fiacre-sur-maine.fr





16 MARS 2024 «La Classic de Loire-Atlantique»

La course cycliste fait découvrir nos paysages aux fondus de la petite reine.

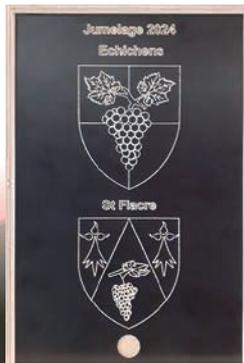
13 AVRIL 2024 Temps fort à la Hautière

Entretien des communs et plantation d'un arbre.



DU 18 AU 21 MAI 2024 Jumelage Saint-Fiacre/Echichens

La bonne humeur et le plaisir de se retrouver ont émaillé ces 4 jours durant lesquels nos amis d'Echichens ont accueilli très chaleureusement les Fiacrais.



26 JUIN 2024 La chorale des Muscadines



La chorale des Muscadines lors de la fête de musique à La Hautière

15 JUIN 2024 Fête de l'Ecole du Chat perché



Les spectacles préparés par les enfants et les enseignants ont conquis le public.

29 JUIN 2024 Couleurs de Bretagne



Editorial



Chères Fiacraises, chers Fiacrais,

Le 23 mars dernier, avec l'inauguration de la mairie rénovée et le baptême de la salle Victor Hugo, nous habitants et élus de Saint-Fiacre avons eu la joie de vivre un moment unique dans la vie de notre commune. Vous étiez nombreux à être présents.

Des équipements et services publics de qualité

La restructuration de la mairie s'intègre dans une véritable démarche d'aménagement global avec la salle Victor Hugo située dans l'arrière cour qui a pour fonction d'être à la fois

salle du conseil, salle des mariages, salle de vote.

Ce projet aujourd'hui réalisé, qui nous tenait à cœur depuis des années, est la marque du dynamisme de notre commune et du respect que nous portons à nos administrés pour leur offrir des équipements modernes et accueillants. Nous disposons d'un outil ancré dans le 21^{ème} siècle, inscrit dans la durée.

Cet édifice emblématique, est au cœur de notre démocratie. Les termes de « maison commune » pour une mairie sont toujours d'actualité. En effet, la mairie est intimement et indéfectiblement liée à la vie quotidienne du citoyen, lieu de proximité par excellence. Nos agents disposent maintenant d'un cadre de travail moderne et agréable permettant d'offrir un meilleur service aux habitants.

Dans cette dynamique, le conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école du Chat perché, ceci dans le cadre de la mise aux normes et de la valorisation des équipements publics destinés à sa population : rénovation thermique, redéfinition des espaces d'enseignement et de l'accueil périscolaire, renaturation des cours, ... autant de sujets qui sont d'ores et déjà pris en compte. Ce projet d'ampleur qui s'échelonne sur plusieurs années est conditionné par la capacité financière de la commune à assumer un tel investissement.

Une communauté d'habitants qui fait sens

Je souhaite revenir ici sur quelques événements organisés par les élus et les associations qui traduisent la communauté de vie intergénérationnelle de notre commune : accueil des nouveaux habitants et des bébés, matinée citoyenne, après-midi jeux et goûter de printemps pour les Aînés, La Fiacraise, la Fête de l'école au Pré du Pont, entre autres et à la rentrée pour les élèves de CM2, le lancement par la municipalité du « Passeport du civisme ». Ces moments et ces actions qui nous rassemblent et nous ressemblent ne pourraient pas se dérouler sans la participation de l'ensemble des bénévoles de la commune qui s'engagent dans « la construction du bien-vivre à Saint-Fiacre ».

Une année olympique à l'école de Saint-Fiacre

Labellisée « JO 2024 », l'école du Chat perché a mené de nombreuses activités autour du sport.

Les enfants ont vécu deux moments forts en cette fin d'année scolaire : la rencontre avec Thierry JOUSSEAUME, athlète de paratir à l'arc du club de Cholet sélectionné aux JO 2024 et la journée paralympique du 30 mai dernier organisée par les enseignants et les animateurs sportifs du conseil départemental au terrain de sport. A Paris, le 2 septembre prochain, point d'orgue pour les élèves de CE2-CM1 et CM1-CM2 qui assisteront à une session paralympique de tir à l'arc. Une expérience hors du commun qui fait sens !

Chères Fiacraises, chers Fiacrais, je vous invite à profiter de la pause estivale pour découvrir cette nouvelle édition du magazine et à prendre le temps des découvertes et des rencontres qui font le sel de la vie.

Bel été à toutes et à tous !

Danièle Gadais, maire
et son équipe municipale

Sommaire

VIE MUNICIPALE ▶ P.2

ACTIONS MUNICIPALES ▶ P.10

VIE SCOLAIRE ▶ P.12

VIE ASSOCIATIVE ▶ P.14

VIE SPORTIVE ▶ P.16

INFORMATIONS GÉNÉRALES ▶ P.17

INFORMATIONS MUNICIPALES ▶ P.18

Retrouvez les
adresses et
numéros utiles sur
[www.saint-fiacre-
sur-maine.fr](http://www.saint-fiacre-sur-maine.fr)

MAIRIE

8, rue d'Echichens

Ouverture au public

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30

Le mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h

Deux samedis par mois : 9h-12h

Tél. : 02 40 54 81 12

Affaires générales : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr

Urbanisme : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site Internet : www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Intra Muros : informations et actualités de la commune

Vos élus à votre écoute sur rendez-vous

Danièle GADAIS, maire

Nicolas DEROCHE, 1^{er} adjoint

Sandrine MANDIN-DIRAISON, 2^{ème} adjointe

Pascal DABIN, 3^{ème} adjoint

Communauté d'agglomération Clisson, Sèvre & Maine

L'agglo à votre service

Services collectifs et communautaires

Accueil général et services à la population : 13 rue des Ajoncs

Clisson (Parc d'activités de Tabari)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevreemaine.fr

Vos élus territoriaux

Votre députée

Mme Sophie ERRANTE - Permanence Parlementaire

10, rue du Cep 44190 Gorges

Tél. 02 40 05 44 09 / 06 43 09 61 77

permanence@sophie-errante.fr

www.sophie-errante.fr

Vos conseillers départementaux du canton de Vertou

Permanence à la mairie de Saint-Fiacre tous les 1^{er} lundi

matin du mois, uniquement sur rendez-vous :

Mme Agnès PARAGOT :

agnes.paragot@loire-atlantique.fr

M. Rodolphe AMAILLAND :

rodolphe.amailland@loire-atlantique.fr

Département de Loire-Atlantique - 3 quai Ceineray CS 94109

44041 Nantes Cédex 1 - Secrétariat : 02 40 99 09 40

Directeur de la publication : Danièle GADAIS // Secrétariat de rédaction : Danièle GADAIS. Merci à Christian Dureau,

François Gorin, aux habitants de la commune ainsi qu'à l'école du Chat perché et aux associations pour les textes et photos.

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2024 / Tirage en 580 exemplaires

Conception - Réalisation - Régie pub. : SOUCHU IMPRIMERIE - CLISSON - 02 40 54 02 79 - www.imprimerie-souchu.com

Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement en impression numérique avec toner à sec : pas d'encre, ni plaque, ni gâche papier, et ni solution de lavage. 90% de la presse est recyclable et 100% des déchets partent en tri sélectif.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

► Tarification bac à ordures ménagères 2024

La somme forfaitaire demandée par bac « ordures ménagères » utilisé par les usagers de la salle des Vignes est actuellement décomposée comme suit :

- Abonnement 9,92 € ; Levée : 12 €
- Soit un total de 21,92 € / bac utilisé.

Compte tenu que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine, a voté le 19 décembre 2023, les nouveaux tarifs de la redevance incitative, il convient d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs applicables aux bacs à ordures ménagères de la salle des Vignes lorsque celle-ci est louée :

- Abonnement 10,71 € ; Levée : 12 €
- Soit un total de 22,71 € / bac utilisé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Délégation dans le domaine de la gestion des biens communaux (lotissement La Métairie)

Il est rappelé que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune (art. L 2241-1 du CGCT). Le Conseil Municipal est seul compétent pour les acquisitions et pour les ventes.

Le Maire, en tant qu'administrateur de la commune, veille donc à la conservation des propriétés communales et ne peut les aliéner. Il n'y a aucune délégation possible du Conseil Municipal au maire en matière de cession de biens immobiliers. Cependant, le Maire intervient en amont et en aval de la procédure en préparant les décisions du Conseil Municipal, en négociant avec un acheteur ou un vendeur, en exécutant les délibérations pour, par exemple, signer l'acte authentique... Ainsi, une commune peut aliéner les biens dépendant de son domaine privé. Pour décider de la cession d'un bien de son patrimoine immobilier, les membres du Conseil Municipal doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause les conditions de la vente et, pour cela, être notamment informés de la valeur de l'immeuble. Il résulte des obligations qui précèdent que le Conseil Municipal doit délibérer à deux reprises :

- une première fois pour adopter le principe de la cession et éventuellement ses modalités ;
- une seconde fois pour en préciser les conditions, en particulier le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par le Maire.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle projette de mettre en vente les terrains viabilisés du lotissement situé à la Métairie.

Il s'agit des lots suivants :

- lot n°1 : superficie de 518 m²
- lot n°2 : superficie de 451 m²
- lot n°3 : superficie de 444 m²
- lot n°4 : superficie de 391 m²
- lot n°5 : superficie de 416 m².

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de la cession à l'amiable des terrains susmentionnés,
- l'autorisation d'effectuer toutes les opérations à la cession desdits terrains.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Conseils Municipaux

► Subventions 2024 associations

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subventions des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en Conseil Municipal le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ». La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	Montant versé en 2023	Proposition 2024
Associations sportives	2 400	2 400
Basket Sud Loire	670	670
FCCV	1 290	1 310
Tennis club Sèvre et Maine	440	420
Autres associations	1 250	950
Comité de jumelage	750	750
Don du sang bénévole	0*	0*
Saint Hubert Chasse de SF	200	200
Les Amis de St Fiacre	300	0*
Total	3 650	3 350

*Association n'ayant pas formulé de demande de subvention.

Les subventions sont votées ligne à ligne par les membres du conseil municipal. M. Pascal DABIN ne participe pas au vote concernant l'attribution de la subvention à l'association Saint Hubert de Saint Fiacre dont il est président. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Tarification location Salle des Vignes 2024

Il est proposé d'augmenter les tarifs pour les locations de 2024 des catégories 1, 2 et 3 de 4,9 % (arrondi à l'euro près), soit le taux d'inflation de 2023.

	1 ^{ère} catégorie Fiacrais	2 ^{ème} catégorie Hors commune	3 ^{ème} catégorie Entreprise
SALLES	2024	2024	2024
Bar	133€ 40€	151€ 45€	151€ 45€
Bar + salle scénique (+ salle annexe)	529€ 159€	752€ 226€	1 356€ 407€
Bar + Salle scénique + Cuisine	Novemb. à Mars 767€ 230€	1 146€ 344€	1 356€ 407€
	Avril à octobre 885€ 266€		
Salle entière	1 005€ 301€	1 267€ 380€	1 356€ 407€

En italiques : tarif de l'acompte versé lors du dépôt du contrat (30% du montant total de la location).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de location de la salle des Vignes pour l'année 2024 comme présentés ci-dessus. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Tarification cimetièrre et columbarium 2024

Les tarifs des concessions cimetièrre et columbarium ont été votés pour la dernière fois par le Conseil Municipal le 9 mai 2023. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 4,9 %, soit le taux d'inflation de

2023. Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 1^{er} février 2024 :

Tarifs	2022	2023	Propositions 2024
Tarifs concession cimetièrre			
15 ans	140 €	143 €	150 €
30 ans	266 €	271 €	284 €
50 ans	474 €	482 €	506 €
Tarifs concession columbarium			
15 ans	536 €	545 €	572 €
30 ans	851 €	865 €	907 €
Taxe vacation funéraire			
21 €			

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- 7 rue du Coteau, B1014, B105.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

► École :

- Travaux de signalisation PMR réalisés
- Fibre installée le 17/01

► Mairie : Fibre installée le 16/01

Mme Joëlle LABAT présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

► Associations : moment de convivialité avec les présidents d'association tenue le 26/01. 9 associations étaient représentées.

► Péri-scolaire : gouters composés de pain et chocolat servis 2 fois per semaine aux enfants.

► Restaurant scolaire : utilisation des serviettes en tissu étendue à l'ensemble du 1^{er} service (Maternelles-CP) depuis la rentrée de janvier. Les retours de cette nouvelle organisation sont positifs.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

► Sécurisation routière

- Rue du Coteau : une proposition d'aménagement de la rue a été finalisée.

► Points divers

Mme le Maire rend hommage à Pierre GADBY, ancien conseiller municipal.

« C'est avec tristesse que nous avons appris le 31 décembre dernier le décès de M. Pierre GADBY. L'équipe municipale lui rend hommage. C'est en 1993 que Pierre GADBY, son épouse Myriam et leurs deux enfants sont venus habiter Saint-Fiacre. Pierre s'est très vite investi dans la vie de la commune et a tissé des liens chaleureux avec les habitants. Dès 1995, il a fait partie du jumelage, nouant des relations régulières avec les familles d'Echichens.

Conseiller municipal de 1995 à 2008 (sous les mandatures de M. Jean-Yves LECOQ), Pierre GADBY a créé en 1999 le magazine municipal dans sa forme actuelle. En 2002, il avait œuvré avec d'autres membres du Conseil Municipal de l'époque à la renaissance du concours des muscadet de Saint Fiacre.

Très attaché à la commune, à son terroir et à ses habitants, nous garderons le souvenir d'un homme jovial et chaleureux ».

Villes et Villages où il fait bon vivre :

Le 28/01, le palmarès 2023 des Villes et Villages

où il fait bon vivre est paru dans le JDD. Il s'agit d'un classement de 34 808 communes françaises.

Sur le top 500 des villages de moins de 2 000 habitants, Saint-Fiacre-sur-Maine figure, pour 2023, à la 377^e place (422^e en 2022 et 491^e en 2021). La commune occupe la 1^{ère} place au niveau du département de Loire-Atlantique. Mme le Maire exprime sa satisfaction face à ce classement. A ce titre, elle affirme que cette reconnaissance relève de l'action collective des élus et des agents de la commune, mais aussi de l'engagement indéniable des associations, des bénévoles et de tous les habitants pour construire et faire vivre la commune.

SÉANCE DU 25 MARS 2024

Intervention de M. Alexandre DUPONT, président du Football Club des Coteaux du Vignoble

À la suite de la rencontre annuelle avec la commission Vie Associative, l'ensemble des élus a souhaité que soient présentés les différents éléments exposés à cette occasion.

M. Alexandre DUPONT présente les faits suivants :
- 500 licenciés sur les 3 communes du club (la Haye-Fouassière, Château-Thébaud et Saint Fiacre)
- Siège social domicilié à la mairie de Saint Fiacre puis 2018.

Il constate que les conditions météorologiques de ces dernières années, rendent les terrains de plus en plus impraticables. Une réflexion est actuellement en cours de discussion, portant sur les moyens de pérenniser la pratique du foot sur la commune. En effet, la volonté du club est de rester sur la commune.

En règle générale, la commune accueille le club d'août à la Toussaint et de Pâques jusqu'à fin juin. Cette année, en raison de l'état du terrain, il ne reviendra pas pour la fin de saison. Ce constat désole le club qui apprécie le terrain (site sécurisé, éclairé, et servant de belle plaine de jeux). Les conditions pour revenir jouer sur la commune seraient, dans l'idéal, de pouvoir aplanir les deux terrains.

La commune confirme sa volonté de ne pas abandonner ce site et reviendra prochainement vers le club afin de faire part de l'avancée de ses réflexions sur cette situation.

Lancement de la procédure et détermination des objectifs et modalités de la concertation publique portant sur l'identification et la délimitation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)

L'intégralité de la délibération est à retrouver sur le site de la commune.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les objectifs et les modalités d'organisation de la concertation publique concernant la définition des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

➤ Informer le public sur les caractéristiques

et attendus de la loi du 10 mars 2023 relatifs à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)

➤ Présenter et expliciter les choix des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal et recueillir les avis.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- approuver les objectifs et modalités de concertation exposés ci-dessus,
 - autoriser Mme La Maire à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L.103-2 et suivants et L.300-2 du Code de l'urbanisme,
 - Après avoir tiré le bilan de la concertation, délibérer et définir les « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (article L.1411-5-3 du code de l'énergie) éventuellement amendées pour tenir compte des avis et des observations du public,
 - soumettre les « zones d'accélération » (ZAENR) retenues, définies et délibérées à débat au sein de l'organe délibérant de Clisson Sèvre Maine Agglo (CSMA),
 - autoriser Mme La Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
 - préciser que la présente délibération devra faire l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Affichage sur les lieux officiels de la mairie jusqu'à la clôture de la concertation,
 - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - Publication sur le site internet de la commune,
 - Transmission à M. Le Préfet de Loire-Atlantique.
- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Taux fiscalité 2024

Au regard du contexte économique inflationniste, découlant de la crise énergétique et des nouvelles mesures à financer, il est proposé d'augmenter le taux de fiscalité à hauteur de 2 % pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de 2024 comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur le Foncier Bâti	34 %	34,68 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	49,28 %	50,27 %
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires	16,85 %	17,11 %

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Budget principal Compte administratif 2023 Compte de gestion 2023

Compte administratif 2023

Résultat de fonctionnement

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 068 583,42 € à affecter, constitué comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	711 190,66	982 642,91
Résultat 2023		271 452,25
Résultat 2023 en report à nouveau (compte 002)		797 131,17
Résultat fonct. fin 2023		1 068 583,42

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2023.

Résultat d'investissement

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat d'investissement déficitaire (avant restes à réaliser) de 469 520,54 €, constitué comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	590 046,43	144 871,76
Résultat 2023 reporté en investissement (compte 001)	24 345,87	
Total	614 392,30	144 871,76
Résultat d'invest. fin 2023	469 520,54	

Ce résultat est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2023.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte administratif 2023 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, 1^{er} adjoint, qui soumet au vote le compte administratif 2023. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2023

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2023 sont en conformité avec ceux dégagés par le compte de gestion 2023 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottereau.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2023

La capacité de financement de la section d'investissement est la suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Résultat fin 2023	469 520,54	
Restes à réaliser 2023	21 418,76	232 620,10
Total	490 939,30	232 620,10
Besoin de financement	258 319,20	

Le compte administratif présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat d'investissement déficitaire (après restes à réaliser) de 258 319,20 €.

La section d'investissement dégageant un besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2023 d'un montant de 1 068 583,42 € comme suit :

- 258 319,20 € en report au compte 1068 (recettes investissement)

- 810 264,22 € en report au compte 002 (recettes fonctionnement)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Budget annexe - Boucherie Compte administratif 2023 Compte de gestion 2023 Affectation des résultats 2023

Compte administratif 2023

Résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	160,20	6 000,00
Résultat 2023		5 839,80
Résultat 2022 en report à nouveau (compte 002)		4 264,60
Résultat de fonct. fin 2023		10 104,40

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice

Conseils Municipaux

2023 un résultat de fonctionnement excédentaire de 10 104,40 € à affecter.

Résultat d'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	0,00	
Résultat 2022 reporté en investissement (compte 001)		32 667,90
Total		32 667,90

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat d'investissement excédentaire de 32 667,90 €.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte administratif 2023 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas DEROCHE, 1er adjoint, qui soumet au vote le compte administratif 2023. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2023

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2023 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottereau.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats 2023

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est proposé d'affecter le résultat cumulé d'investissement de 2023 d'un montant de 32 667,90 € en report à nouveau (compte 001 en investissement au budget 2024). Il est demandé au Conseil Municipal :

➤ d'adopter :

- Le Compte Administratif 2023

- Le Compte de Gestion 2023

➤ de décider d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- A la ligne 002 - résultat de fonctionnement 2023 reporté au fonctionnement pour l'exercice 2024 : 10 104,40 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Budget annexe - La Métairie Compte administratif 2023 Compte de gestion 2023 Affectation des résultats 2023

Compte administratif 2023

Résultat de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	286 380,21	286 380,21
Résultat 2023		0,00

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat de fonctionnement de 0 €.

Résultat d'investissement

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2023	286 380,21	228 684,00
Résultat 2022 en report à nouveau (compte 001)	13 684,00	4 264,60
Total		-71 380,21
Résultat d'invest. fin 2022		-71 380,21

Le compte administratif du budget de la commune présente à la clôture de l'exercice 2023 un résultat d'investissement déficitaire de 71 380,21 €.

Il est proposé de voter sur l'acceptation du compte administratif 2023 (en l'absence du Maire qui sort de la salle). La présidence de la séance

est confiée à M. Nicolas DEROCHE, 1er adjoint, qui soumet au vote le compte administratif 2023. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2023

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 est en conformité avec celui dégagé par le compte de gestion 2023 établi par le comptable du service de gestion comptable du Vignoble au Loroux-Bottereau.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

➤ Budget principal Vote du budget primitif 2024

M. Nicolas DEROCHE rappelle que le budget est voté par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à la somme de 1 850 077,21 €.

Dépenses de fonctionnement	
011 - Ch. À caractère général	231 324,92
012 - Frais de personnel	425 848,24
014 - Atténuation de produits	15 000,00
65 - Autres ch. de gestion courante	915 245,50
66 - Charges financières	13 316,74
67 - Charges exceptionnelles	500,00
Total des dépenses réelles	1 601 235,41
023 - Virement section d'investissement	246 041,80
042 - Opérations d'ordre	2 800,00
Total Général	1 850 077,21

Recettes de fonctionnement	
70 - Produits services et domaine	105 589,12
73 - Impôts et taxes	694 394,61
74 - Dotations, subventions et participations	127 154,00
75 - Autres produits de gestion courante	112 675,26
77 - Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles	1 039 812,99
002 - Excédent de fonctionnement n-1	810 264,22
Total Général	1 850 077,21

En section d'investissement, le budget s'équilibre 749 781,10 € :

Dépenses d'investissement	
216 - Capital Emprunts	58 260,56
20 - Immobilisations incorporelles	47 300,00
21 - Immobilisations corporelles	164 700,00
23 - Immobilisations en cours	10 000,00
Total des dépenses réelles	280 260,56
001 - Déficit d'invest n-1	469 520,54
Total Général	749 781,10

Recettes d'investissement	
10 - Dotations, fonds divers, réserves	258 319,20
13 - Subventions d'investissement	242 620,10
16 - Capital Emprunts	0,00
Total des recettes réelles	500 939,30
021 - Virt section de fonctionnement	246 041,80
040 - Opérations d'ordre	2 800,00
Total Général	749 781,10

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Budget annexe - Boucherie Vote du budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement	
011 - Ch. À caractère général	15 399,40
63 - Taxes foncières	1 900,00
66 - Autres charges exceptionnelles	5,00
Total Général	17 304,40

Recettes de fonctionnement	
002 - Excédent de fonctionnement n-1	10 104,40
752 - Revenus d'immeubles	7 200,00
Total Général	17 304,40

Dépenses d'investissement	
23 - Charges à caractère général	32 667,90

Total Général	32 667,90
----------------------	------------------

Recettes d'investissement	
001 - Affectation du Résultat 2023	32 667,90
Total Général	32 667,90

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Budget annexe - La Métairie Vote du budget primitif 2024

Dépenses de fonctionnement	
6045 - Etudes	4 163,16
605 - Travaux	88 005,87
608 - Stockage frais financiers	775,50
66 - Charges financières	775,50
6688 - Autres charges financières	775,50
7133 - Annulation stock initial	286 380,21
042 - Reversement de l'excédent vers BP*	95 380,21
Total Général	475 775,50

Recettes de fonctionnement	
7015 - Vente de terrains aménagés	475 000,00
796 - Stockage frais financiers	775,50
Total Général	475 775,50

Dépenses d'investissement	
001 - Déficit d'invest n-1	71 380,21
1641 - Emprunt	215 000,00
Total Général	286 380,21

Recettes d'investissement	
3351 - Annulation stock initial	218 713,01
3351 - Annulation stock initial	22 163,55
3351 - Annulation stock initial	45 103,65
3351 - Annulation stock initial	400,00
Total Général	286 380,21

*Reversé au compte 75821 du BP (recettes de fonctionnement)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Montant des fournitures scolaires 2024

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé à l'école publique du Chat Perché, au titre des fournitures scolaires 2024, la subvention globale d'un montant total de 5 767 €, subvention revalorisée à hauteur de 7 €/élève, et se décomposant comme suit :

	Participation par élève	Nbre d'élèves	Total
Fournitures scolaires en classes maternelles	45 €	29	1 305 €
Fournitures scolaires en classes élémentaires	43 €	84	3 612 €
Cartouches d'encre			500 €
Frais de gestion de direction			200 €
Bibliothèque			150 €
Total			5 767 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

➤ Subventions 2024 pour les sorties pédagogiques

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une subvention globale à l'école publique du Chat Perché pour l'ensemble des sorties pédagogiques (subvention à imputer à l'article 6574 du budget et à verser sur le compte de l'Amicale Laïque). Elle propose de fixer cette subvention pour 2024 à 2 486 € (22 € x 113 élèves inscrits). Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation RASED 2024

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose de verser une participation de 50€ à l'école dans le cadre du réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté mis en place à l'école publique du Chat Perché.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation USEP 2024

Par le biais de l'Amicale Laïque, l'école publique du Chat Perché participe à l'USEP dont le but est de promouvoir et de développer des activités sportives pour les élèves pendant et hors le temps scolaire. Quatre classes participent en 2024.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose qu'il soit accordé une subvention de 300€ (75€*4 classes) à l'école publique au titre de la participation à l'USEP. Cette somme inscrite à l'article 6574 sera versée sur le compte de l'Amicale Laïque.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation atelier théâtre 2024

L'école publique du Chat Perché demande si la commune peut participer budgétairement à l'atelier de Théâtre proposé aux enfants de la maternelle au CP-CE1. Le coût total est de 954€ pour 8 séances - deux fois ½ heure pour les petits et 45 min de séance pour les plus grands. La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose que la commune participe à hauteur de 450€ (via l'Amicale laïque).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Participation 2024 Couleurs de Bretagne

Couleurs de Bretagne est un concours de peinture se déroulant dans différentes villes ou villages de Bretagne et de Loire Atlantique. La commune participe depuis 2001 à cet évènement, via l'association des Amis de Saint Fiacre, qui se charge avec l'association Couleurs de Bretagne de l'organisation de cette journée.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie associative et Animations propose que la commune participe en 2024 à cet évènement et verse la somme de 640€ correspondant aux frais d'inscription de la commune à cette manifestation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- Place du Verdet, A1352
- 6 rue du Coteau, B1046 et B1047
- Place du Champ de Foire, B1355 et B2169
- 7 rue des Manoirs, A1673
- Rue Geoffroy de Couesbouc, A1691, A1692 et A855
- Rue Geoffroy de Couesbouc, A1688
- Les Grands Presbytères, B550
- Les Grands Presbytères, B553.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption sur les dossiers listés ci-dessous :

- Place du Verdet, A1352
- Place du Champ de Foire, B1355 et B2169
- 7 rue des Manoirs, A1673

- Rue Geoffroy de Couesbouc, A1691, A1692 et A855
- Rue Geoffroy de Couesbouc, A1688
- Les Grands Presbytères, B550
- Les Grands Presbytères, B553.

Pour constituer une réserve foncière, la commission Travaux-Urbanisme-Environnement propose de préempter la parcelle B1047 (dossier IA 044 159 24 A0004 - 6 rue du Coteau - parcelles B1046 et B1047).

Mme le Maire propose en conséquence, de faire un conseil municipal exceptionnel afin d'en débattre avec tous les éléments (objectifs et incidences), le lundi 8 avril 2024, avec ce seul point à l'ordre du jour. En effet, la DIA ayant été déposée le 9 février en mairie, la commune doit faire un retour d'ici le 9 avril 2024 dernier délai (délai légal de réponse fixé à 2 mois).

► Commissions communales

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

► Association de parents d'élèves
- Don des parents d'élèves de 400€ à l'accueil périscolaire suite à la vente de sapins de Noël. Les élus remercient chaleureusement les parents d'élèves.

- Projet en réflexion de Manuela TURPIN, responsable de l'accueil périscolaire : construire une mosaïque sur laquelle serait affiché le terme « périscolaire ».

► Passeport du civisme
- Travail en cours d'élaboration par la commission. L'enseignante en charge des CM ainsi que la Directrice de l'école seront rencontrées prochainement afin de leur présenter ce projet.

M. Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

Dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), une étude avec le syndicat de Pays du Vignoble nantais, est en cours de réalisation.

A cet effet, chaque commune de Clisson Sèvre Maie Agglo doit vérifier l'ensemble de ses parcelles, permettant de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces selon la nomenclature de l'artificialisation. M. Pascal DABIN sera référent sur ce dossier.

► Points divers

Ventes immobilières :

La commune a décidé de confier la vente des biens immobiliers sis 4 et 6 place de l'Eglise à un négociateur immobilier, ce qui relève d'un marché public de service. En conséquence, la vente de ces biens communaux rentre dans le champ des règles de la commande publique.

Remerciements de Mme le Maire :

Le samedi 23/03 à 11h s'est déroulée l'inauguration officielle de notre mairie rénovée et le baptême de la salle Victor Hugo. Cette cérémonie au combien majeure pour notre commune a réuni de nombreux officiels et élus, et également de nombreux habitants. Qu'ils soient tous remerciés de leur présence. La visite des locaux a permis à chacun de prendre la mesure des aménagements réalisés, toujours conformes à la taille de notre commune et dans le respect de ses capacités.

Mme le Maire tient à saluer la participation active

des agents de la commune dans la préparation de cet évènement ainsi que les élus qui ont permis de faire de cette inauguration une réussite. Mme le Maire est certaine que cette inauguration restera dans les mémoires.

SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

► Budget principal 2024 Décision modificative n°1

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a adopté le budget principal de la commune. Lors de son enregistrement auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique, il est apparu que la règle budgétaire mentionnée ci-après n'était pas respectée, et pouvait faire l'objet d'une observation de la Chambre Régionale des Comptes. En effet, le budget des collectivités doit être voté en équilibre réel : c'est-à-dire que le remboursement de l'annuité en capital de la dette doit être couvert par les ressources propres de la collectivité. Il apparaît que nos ressources propres internes d'investissement ne couvrent pas le remboursement du capital de la dette à rembourser hauteur de 20 620,10 €. Pour respecter cette règle, et en accord avec le service de gestion comptable, il convient donc :

- d'abonder de cette somme le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- de déduire de cette même somme le chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures et suppressions de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement	
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	-20 620.10
Total Général	-20 620.10

Recettes de fonctionnement	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-20 620.10
Total Général	-20 620.10

Dépenses d'investissement	
231 - Immobilisations corporelles en cours	20 620.10
Total Général	20 620.10

Recettes d'investissement	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	20 620.10
Total Général	20 620.10

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- 6 rue du Coteau, B1046 et B1047
Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la préemption totale du bien. Cette proposition est rejetée à la majorité des membres présents ou représentés.

► Points divers

Mme le Maire informe que, dans le cadre de la réflexion menée actuellement au niveau du terrain de foot, les élus tiendront régulièrement le club informé de l'avancée de ladite réflexion sur les travaux engagés. Des actions ont débuté pour aplanir les terrains (défeutrage, sablage, regarnissage, aération...). Elles sont planifiées en fonction de la météo et feront leur effet dans le temps.

La Commission Enfance, Famille, Aînés, Vie

associative et Animations félicite toute l'équipe du comité des fêtes et l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré autour de la 3^{ème} édition de La Fiacraise qui s'est déroulée les 6 et 7 avril dernier. Au-delà de l'aspect sportif et convivial de l'événement, les élus se félicitent de l'élan du bénévolat autour de cette manifestation. Cette dynamique est encourageante et réjouissante. C'est en mutualisant les forces que ces beaux événements pourront perdurer et attirer toujours plus de participants.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

► Mise en vente du lotissement de la Métairie

La commune de Saint Fiacre sur Maine met en vente 5 parcelles libres situées impasse du Champ Rousselais dans le village de La Métairie. Celles-ci sont destinées à la construction d'habitations et appartiennent de plein droit à la commune. Cette vente conduite sous l'autorité du Maire a été autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2024 (délibération n°2024-02). Il s'agit d'une cession de gré à gré, de lots libres de constructeur. Les travaux de viabilisation du lotissement étant achevés, il convient, désormais, de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de chaque lot tels que détaillés ci-dessous :

Numéro de lot	Superficie en m ²	Prix net vendeur
Lot 1 - parcelle B2185	518 m ²	125 000 €
Lot 2 - parcelles B2186 et B2197	451 m ²	115 000 €
Lot 3 - parcelles B2187 et B2198	444 m ²	115 000 €
Lot 4 - parcelles B2188 et B2196	391 m ²	110 000 €
Lot 5 - parcelles B2189, B2192 et B2195	416 m ²	105 000 €

Ces prix comprennent :

- Le bornage de la parcelle,
- L'accès aux réseaux d'eau potable et d'eau pluviale,
- L'accès aux réseaux d'électricité et de télécommunications.

Ces prix ne comprennent pas :

- Les frais d'actes notariés,
- La taxe d'aménagement,
- Le raccordement des réseaux de la limite de propriété à la maison.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Points divers

Mme le Maire dresse un état d'avancement de l'entretien du terrain de foot :

- Sablage effectué
- Devis pour regarnissage validé. Prestation envisagée pour octobre 2024.

- Arrosage : 2 approches ont été faites auprès d'experts pour faire établir des devis pour l'arrosage automatique et le stockage de l'eau.

Retours sur les manifestations des 12-13-14 avril :

► 12/04 - Soirée chant chorale de l'école du Chat Perché, menée en partenariat avec l'école de musique Sol en Vigne. Très beau spectacle annuel des enfants, préparé par les enseignantes et avec une implication des parents d'élèves pour l'après spectacle.

► 13/04 - Matinée citoyenne : les bénévoles étaient peu nombreux cette année, mais très actifs et volontaires. Le plaisir de faire ensemble pour le bien-vivre dans la commune reste indéniable pour les participants.

► 14/04 - Troc plantes et graines : 1^{ère} édition organisée à l'initiative de Mme Maggy CONSTANTIN, conseillère municipale. Les visiteurs ont démontré leur intérêt pour cette animation qui sera renouvelée.

SÉANCE DU 13 MAI 2024

► Création d'un poste de responsable du restaurant scolaire

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'inaptitude physique pour raison médicale de l'agent en charge du restaurant scolaire, prononcée par le conseil médical du centre de gestion de Loire-Atlantique, il convient de lancer une procédure de recrutement afin de pourvoir à son remplacement dès la rentrée de 2024-2025.

L'appel à candidatures est ouvert sur les trois grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Ainsi, il est proposé de créer les emplois correspondants au tableau des effectifs :

- Un emploi à temps non complet d'agent technique à temps non complet (28/35^e)
- Un emploi à temps non complet d'agent technique principal de 2^e classe à temps non complet (28/35^e)

- Un emploi à temps non complet d'agent technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^e)

Les emplois non pourvus à l'issue de la procédure de recrutement seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, ainsi que l'emploi qui sera rendu vacant suite au départ de l'agent. Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer :
- un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (28/35^e),
- un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (28/35^e),

- un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^e),

► De dire que ces emplois pourront être pourvus par la voie contractuelle en cas de procédure infructueuse pour le recrutement d'un fonctionnaire,

► D'inscrire au budget les crédits correspondants. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Définition et délimitation des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages annexes, ZAENR

Vu la concertation du 02/04/2024 au 21/04/2024 organisée avec la population de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine.

M. Deroche indique au conseil municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages connexes).

La définition des ZAENR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et renforcer l'acceptabilité des ENR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAENR, dans la mesure où un projet situé en ZAENR a fait l'objet d'une première concertation et qu'il pourra également bénéficier d'avantages financiers et de délais de procédures adaptés.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. A contrario, elles ne figent pas des secteurs en attendant d'éventuels porteurs de projets.

M. Deroche précise que :

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local). La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont elle est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé.

Compte tenu de ces éléments, les ZAENR sont les suivantes :

- Pour l'éolien : Aucune ZAENR définie
- Pour la méthanisation : Aucune ZAENR définie
- Pour l'hydroélectricité : Aucune ZAENR définie
- Pour le solaire photovoltaïque au sol : Aucune ZAENR définie
- Pour l'agrovoltisme : Aucune ZAENR définie
- Pour le solaire thermique et le solaire photovoltaïque sur bâtiment : toiture école publique du Chat Perché
- Pour le solaire photovoltaïque sur ombrières (parking) : Parking salle des Vignes
- Pour le solaire photovoltaïque au sol sur sol à très faible valeur agricole : Aucune ZAENR définie
- Pour la géothermie : Ecole publique du Chat Perché
- Pour les réseaux de chaleur et froid : Aucune ZAENR définie

- Pour la biomasse-bois : Aucune ZAENR définie M. Deroche propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après ainsi que sur les cartes annexées à la présente délibération, et présentant les surfaces cadastrées.

Mme Le Maire est en charge de la transmission de la présente délibération accompagnée des tableaux et cartes nécessaires à une bonne compréhension des périmètres

- A M. le Préfet
 - A M. le référent préfectoral aux énergies renouvelables
 - A M. le président de Clisson Sèvre Maine Agglo
- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Montant participation 2023, demandé aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école publique de St Fiacre

Il est proposé de prendre en compte les dépenses supportées par la commune et liées au fonctionnement de l'école (hors frais de personnel) et de diviser le montant par le nombre d'élèves inscrits.

Charges de fonctionnement de l'école publique 2023 (hors charges de personnel) :

	2021	2022	2023
NETTOYAGE	6 584,85 €	5 047,44 €	6 246,48 €
EDF	8 435,00 €	6 101,40 €	9 147,00 €
FOURNITURES SCOLAIRES	4 400,73 €	5 873,50 €	4584,51 €
FUEL	4 175,09 €	5 707,00 €	2 226,00 €
PHOTOCOPIEUR	964,83 €	790,80 €	667,35 €
TELEPHONE (+ INTERNET)	2 126,14 €	1 409,04 €	1963,82 €
EAU	1 803,61 €	1 674,75 €	1479,08 €
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20,00 €	20,00 €	20,00 €
TOTAL	26 117,12 €	26 623,93 €	26 332,48 €
Nombre d'élèves	116	114	113
Coût par élève	225,15 €	233,54 €	233,03 €

Les charges de fonctionnement de l'école publique 2023 (hors charges de personnel) s'élèvent à 26 332,48 €. Le nombre d'enfants à l'école publique au 1^{er} janvier 2023 est de 113. Le coût par élève s'établit à 233,03 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation demandée aux communes à 233,03 € par enfant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Montant participation 2023, versé aux établissements privés du premier degré dont les enfants résident sur Saint-Fiacre et sont scolarisés sur une autre commune

Afin de répondre aux demandes émanant des établissements scolaires accueillant des enfants de Saint-Fiacre-sur-Maine, il est proposé de fixer le montant de la contribution.

Les charges de fonctionnement de l'école publique 2023 (hors charges de personnel) s'élèvent à 26 332,48 €. Le nombre d'enfants à l'école publique au 1^{er} janvier 2023 est de 113. Le coût par élève s'établit à 233,03 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la

participation à verser aux communes à 233,03 € par enfant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Instauration d'une tarification au taux d'effort pour les services périscolaires

La commune souhaite instaurer dès la rentrée 2024-2025, une refonte de sa politique tarifaire appliquée aux services périscolaires, à savoir, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire. Il s'agit de mettre en place un dispositif qui prenne mieux en compte la situation financière de chaque famille.

La mise en place d'un système au taux d'effort permet de rendre les tarifs des prestations plus équitables et d'indexer leur évolution sur celle des ressources réelles des familles.

Cette tarification adaptée à tous les revenus au taux d'effort, est pondérée par un tarif plancher et un tarif plafond.

Il s'agit en effet de déterminer la participation non plus sur la base du quotient familial, mais d'un taux d'effort proportionnel au quotient de la famille. Un tarif plancher et un tarif plafond empêcheront les tarifs incohérents ou trop excessifs. Les tarifs seront calculés en % du revenu de la famille concernée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

▶ d'instaurer la tarification au taux d'effort à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 pour les services périscolaires suivants :

- restaurant scolaire
- accueil périscolaire.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Adoption des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire Année scolaire 2024-2025

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs ci-dessous pour une application au 2 septembre 2024.

TARIFS TAUX D'EFFORT			
Activités	Tarif min. (tarif plancher)	Tarif max. (tarif plafond)	Taux d'effort appliqué
Repas restaurant scolaire	3,22 €	5,57 €	0,438 %
Accueil périscolaire (1/4 d'heure)	0,44 €	1,09 €	0,052 %
TARIFS FIXES			
Panier repas parents (PAI)		1,57 €	
Repas adulte		8,22 €	
Goûter (prix coûtant)*		0,54 €	

*Service obligatoire dès lors qu'un élève est présent au périscolaire dès 16h30

Il y aura donc autant de tarifs que de quotients familiaux.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Adoption des règlements du restaurant scolaire de l'accueil périscolaire Année scolaire 2024-2025

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente aux élus les règlements du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire et pour l'année scolaire 2024-2025. Ces règlements seront téléchargeables en ligne sur le site de la commune, et sur le portail famille. Il y est

précisé qu'à compter de cette rentrée scolaire, la tarification de l'accueil du périscolaire sera au ¼ d'heure et que le goûter sera facturé à prix coûtant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver lesdits règlements pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Adhésion de la commune à l'Association du Passeport du Civisme

Mme Sandrine Mandin-Diraïson, adjointe, expose à l'assemblée que « l'Association du Passeport du Civisme » a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants :

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes : organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions,

- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment : passeport du civisme, plaquette de communication, Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association du Passeport du Civisme ».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

1. Promouvoir le civisme en France,
2. Contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
3. Mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
4. Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
5. Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat. Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE). Le montant de l'adhésion s'élève donc à 400 € pour la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine (tarif pour les communes entre 1001 et 5000 habitants).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme,
 - de verser à l'Association la cotisation de 400 euros au titre de l'année 2024,
 - de désigner Mme le Maire, et Mme Régine POIRON comme représentantes de la collectivité,
 - d'autoriser Mme le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

▶ Acquisition de terrains parcelles cadastrées B1096 et B1778

Les parcelles contiguës aux biens faisant l'objet de la délibération, appartiennent au GFA St Michel, dont Mme le Maire détient des parts. Par ailleurs, ces parcelles sont exploitées par l'EARL Gadais Père et Fils.

Considérant que les parcelles cadastrées B 1096 et B 1778, pourraient permettre l'extension des surfaces exploitées par l'EARL Gadais Père et Fils, et que Mme le Maire serait, en conséquence

indirectement intéressée par cette transaction, celle-ci ne prendra pas part au vote.

Considérant que les consorts Deloumeau, propriétaires des parcelles cadastrées B1096 et B1778 ont exprimé leur intention de les céder à la commune afin que cette dernière développe sa politique foncière.

Considérant que ce dossier a été présenté en amont de cette séance aux élus par M. Pascal DABIN, adjoint à l'urbanisme. Cette information a précisé l'opportunité, les modalités d'acquisition de ces parcelles.

Vu ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles B1096 (1870 m²) et B1778 (1040 m²), propriétés des consorts Deloumeau, d'une superficie totale cadastrée de 2 910 m² au prix de 0.50 € le m² ;

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Cette proposition est approuvée à la majorité des membres votants ou représentés.

► Acquisition de terrain parcelle cadastrée B800

Les parcelles contiguës aux biens faisant l'objet de la délibération, appartiennent au GFA St Michel, dont Mme le Maire détient des parts. Par ailleurs, ces parcelles sont exploitées par l'EARL Gadais Père et Fils.

Considérant que la parcelle cadastrée B 800, pourrait permettre l'extension des surfaces exploitées par l'EARL Gadais Père et Fils, et que Mme le Maire serait, en conséquence, indirectement intéressée par cette transaction, celle-ci ne prendra pas part au vote.

Considérant que les consorts Deloumeau, propriétaires de la parcelle cadastrée B 800 ont exprimé leur intention de les céder à la commune afin que cette dernière agrandisse le parking de la salle des Vignes.

Considérant que ce dossier a été présenté en amont de cette séance aux élus par M. Pascal DABIN, adjoint à l'urbanisme. Cette information a précisé l'opportunité, les modalités d'acquisition et d'aménagement de ce bien.

Vu ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle B 800, propriété des consorts Deloumeau, d'une superficie totale cadastrée de 2 750 m² au prix de 0.50 € le m² ;

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition. Il est précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Cette proposition est approuvée à la majorité des membres votants ou représentés.

► Adhésion de la commune à l'association ASAD 44

La commune de Saint Fiacre souhaite encourager et renforcer la lutte contre le frelon asiatique sur la commune. Elle propose de s'associer avec l'ASAD 44 (Association Sanitaire Apicole Départementale de Loire-Atlantique) pour régir les interventions sur la commune tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

L'ASAD 44 s'engage à :

- réaliser bénévolement la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé sur simple appel du propriétaire. En contrepartie, le propriétaire du terrain concerné pourra verser

un don participatif à l'ASAD 44 en guise de rémunération de l'intervention. Une attestation lui sera remise afin qu'il obtienne une réduction de ses impôts,

- réaliser la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public sur appel de la commune, moyennant une subvention annuelle de 250 € et un versement de 50 € pour chaque intervention.

Considérant la propagation inquiétante des frelons asiatiques, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention bipartite avec l'ASAD 44 telle qu'annexée à la présente délibération, notamment ses conditions financières.

- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec cette convention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Urbanisme et DIA

- La Bourchinière, A918

- 8 place des Marronniers, C632-1629-1668

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de ne pas exercer son droit de préemption.

► Points divers

Jumelage

Le week-end de l'Ascension a été l'occasion de célébrer à Echichens, le 47^e anniversaire du jumelage. Mme le Maire remercie nos amis suisses des moments partagés durant ces 4 jours et les Fiacrais qui ont fait le déplacement pour leur plus grand plaisir.

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

► Budget principal DM n°2 - FCTVA

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour le motif suivant :

- Intégration des recettes liées au FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) dans la section de fonctionnement (752.81 € au compte 744) et d'investissement (68 386.89 € au compte 10222) pour un total de 69 139.70 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement	
6588 - Autres charges diverses de gestion courante	752.81
Total Général	752.81

Recettes de fonctionnement	
744 - FCTVA	752.81
Total Général	752.81

Dépenses d'investissement	
231 - Immobilisations corporelles en cours	68 386.89
Total Général	68 386.89

Recettes d'investissement	
10222 - FCTVA	68 386.89
Total Général	68 386.89

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Rénovation école Demande de subventions

M. Deroche, adjoint aux finances, expose que le coût prévisionnel du projet de rénovation de l'école, est estimé à 2 052 920.00 € HT, estimation basée sur l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Cub. Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses prévisionnelles

Nature de dépenses	Montant HT
Études	42 920 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	190 000 €
Acquisitions	0 €
Travaux	1 770 000 €
Mobilier	
Autres (panneaux photovoltaïques)	50 000 €
Total	2 052 920 €*

*coût prévisionnel en intégrant en option la construction de la salle OCENS 50m².

Recette prévisionnelles

Co financeurs	Dispositif	Montant	Taux
Etat	Fonds Vert (Rénovation & renaturation)	500 000 €	24.36%
Etat (Préfecture de Loire Atlantique)	DETR/DSIL Autres bâtiments publics	500 000 €	24.36%
Région	Contrat Pays de la Loire	153 000 €	7.45%

OU

Région	AAP rénovation exemplaire	200 000 €	9.74%
Département	Contrat Pays de la Loire	153 000 €	7.45%
Autres subventions	ADEME	10 000 €	0.49%
Total Co Financements	CAS 1	1 663 000 €	81.01%
Total Co Financements	CAS 2	1 710 000 €	83.30%

Total Co Financements	Aides plafonnées à 70 % si recherche aide région reste à charge de la collectivité minimum de 30 %	1 437 044 €	70%
Part d'autofinanc. CAS 1	Fonds propres avec 60% Contrat PDL	389 920 €	18.99%
Part d'autofinanc. CAS 2	Fonds propre AAP région	342 920 €	16.70%
Part d'autofinanc.	Fonds propres	615 876 €	30%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 2 052 920 € HT,
- d'approuver le plan de financement exposé,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Autorisation de signature au maire Dossier 3 place de l'Eglise

Dans le cadre d'un éventuel échange parcellaire entre la commune et les futurs acquéreurs du bien sis 3 place de l'Eglise ;

Etant précisé que cet échange de parcelles a pour but de permettre l'ouverture d'une issue de secours pour la salle «Victor Hugo», donnant sur la propriété du 4 place de l'Eglise, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et devis relatifs à cette opération foncière.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

► Commissions communales

M. Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission Projets Finances :

► AD'AP :

- En cours de finalisation avec les services techniques.

- Transmission de l'ensemble des informations en Préfecture fixée à fin juin.

► Rénovation école

- Rédaction du cahier des charges de la maîtrise d'œuvre : listing des différentes missions souhaitées.

- Etude de chiffrages des diagnostics.

► Schéma vélo : réunion le 5/06 avec l'Agglo et l'exploitant. Proposition d'un aménagement à titre expérimental sur 1 an. Une convention, rédigée par les services de Clisson Sèvre Maine Agglo va être transmise pour relecture au viticulteur, propriétaire et exploitant des parcelles concernées bordant la RD 59, d'ici fin juin 2024.

Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

► Restauration scolaire

- Recrutement d'un responsable de la restauration scolaire en cours :

• Date de fin de candidature fixée au 23 juin

• A ce jour, réception de 5 candidatures.

► Temps méridien + services périscolaires :

- Charte de vie en cours de rédaction par la commission.

- Le relai de communication entre les familles et les services périscolaire et restauration scolaire sera assuré dès la rentrée 2024/2025, via le cahier de liaison de l'élève.

► La Toue Scène : animation musicale : spectacle sur la Sèvre sur la commune de Saint Fiacre au port de la Ramée, le vendredi le 30/08 au soir.

► Aînés : goûter de printemps et après-midi jeux organisés le 22/05. Peu de participants, mais les personnes présentes étaient ravies de ce moment. Temps fort à renouveler l'année prochaine en intégrant la classe de CM2 dans le cadre de la mise en pratique d'un des items du passeport du civisme « prendre soin des autres ».

► Ecole : fête de l'école du 15/06. Réussite malgré la météo pluvieuse. Configuration des espaces appréciée ; souhait de renouveler cet aménagement pour les prochaines fêtes de l'école.

► Points divers

Mme le Maire remercie les assesseurs et scrutateurs, mobilisés durant le scrutin des européennes du 9 juin, ainsi que les agents qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée. Elle rappelle également la tenue des législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet prochain, et demande aux élus de bien vouloir se rendre disponibles pour tenir les bureaux de vote.



► Lotissement de la Métairie

Mise en vente par la commune de 5 lots à bâtir

Toutes les informations concernant la vente de ces parcelles sont disponibles sur le site de la commune.

► Recensement citoyen obligatoire

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur anniversaire.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile.

A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement.

Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie,...) Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.



RAPPEL aux propriétaires de nos « amis à 4 pattes »

Il est expressément **INTERDIT** de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public, sans maître.

▶ Inauguration de la mairie et baptême de la salle Victor Hugo

23 mars 2024



Hall d'accueil reconfiguré



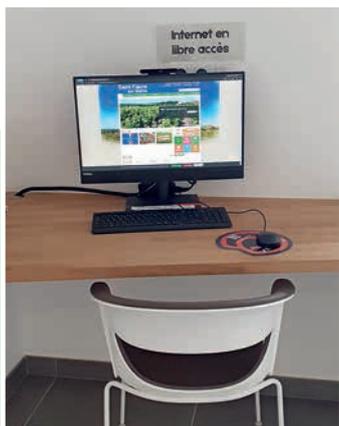
Salle de réunion



Un moment unique et convivial pour les Fiacrais



Salle Victor Hugo



▶ Un poste informatique en libre service à la mairie

Nouveau : disponible à l'accueil de la mairie
Un accès internet en libre-service est à la disposition des habitants de la commune.



INFOS PRATIQUES

Contacteur la mairie

- > **Affaires générales** (renseignements divers, location de la salle des Vignes, école, état civil ...) : accueil@saint-fiacre-sur-maine.fr
- > **Urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux** : urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

Site internet > www.saint-fiacre-sur-maine.fr

Accès direct au "Portail Famille"

Les parents faisant appel aux services du restaurant scolaire et d'accueil périscolaire de la commune de Saint Fiacre sur Maine peuvent effectuer leur règlement mensuel via tipi.budget.gouv.fr/

Formalités urbanisme

Renseignements et formalités disponibles sur le site de la commune. Pour contacter le service dédié (urbanisme, demandes de travaux, renseignements cadastraux) urbanisme-travaux@saint-fiacre-sur-maine.fr

▶ Rappel Arrêté préfectoral de Loire-Atlantique du 30/05/2024

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



▶ Intramuros

La ville dispose d'une application mobile gratuite dédiée à la vie quotidienne : IntraMuros.



La Mairie vous propose cet outil afin d'être informé en direct des actualités, des informations pratiques et des événements de la commune.

Vidéo de présentation sur saint-fiacre-sur-maine.fr rubrique "actualités".

▶ Carte d'identité et passeport

Anticipez !

Pensez à vérifier la validité de votre titre d'identité pour être à même d'anticiper votre demande de renouvellement. Comptez environ 8 semaines de délai pour l'obtention ou le renouvellement de votre carte d'identité ou de votre passeport. C'est un délai moyen qui prend en compte la totalité de la procédure, soit le rendez-vous en mairie (équipé du dispositif de recueil) et le traitement du dossier en préfecture. **Votre mairie n'est pas équipée du dispositif mais se tient à votre écoute pour toute information à ce sujet.**



Pour tout savoir :
 Démarches en ligne pour la carte d'identité : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358
 Démarches en ligne pour le passeport : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360

▶ Dépôts sauvages ou déchets abandonnés

Abandonner des déchets ou les jeter hors des emplacements prévus et hors des jours et heures de collecte est illégal.

Dans le but d'assurer la salubrité publique sur le territoire de la commune de Saint Fiacre sur Maine, une délibération a été prise en mars 2015 concernant les dépôts sauvages. De ce fait, en cas de dépôts non autorisés constatés par notre agent municipal assermenté, celui-ci procède systématiquement à la fouille des déchets abandonnés afin de retrouver l'identité des personnes ne respectant pas les règles de gestion de leurs déchets personnels. Cette délibération fixe une participation aux frais de nettoyage à 100 € à payer par le responsable de cette incivilité.





*En route vers
les jeux olympiques !*



Ecole Publique



Le mot de l'équipe

L'année 2023-2024 aura été marquée une nouvelle fois par le sport ! L'école étant labellisée JO 2024, de nombreuses activités sportives ont été menées avec deux points forts : la rencontre avec Thierry JOUSSEAUME, athlète de para-tir à l'arc du club de Cholet sélectionné aux JO 2024 et notre journée paralympique du 30 mai dernier.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 se rendront à Paris le 2 septembre prochain pour assister à une session paralympique de tir à l'arc.



Remerciements

Nous tenons à remercier les représentants de parents d'élèves qui œuvrent pour l'école, les parents de l'amicale laïque qui se démènent chaque année pour les différentes manifestations et tout particulièrement la fête du « Pré du Pont » ainsi que tous les parents qui accompagnent les différents projets ou sorties.

L'école a besoin de vous tout au long de l'année !

La structure

L'école accueille 115 élèves en cette fin d'année, pour cinq classes, et possède :

- > une bibliothèque centre documentaire (BCD).
- > un équipement informatique et une liaison internet à haut débit.
- > un accueil périscolaire et un restaurant scolaire attenants à ses locaux.

L'école bénéficie également d'un gymnase et d'une salle municipale pour diverses activités.

Une classe externalisée, dépendant de l'institut Ocens, accueille six élèves avec des troubles autistiques. Nous partageons nos récréations avec eux et même des petits moments de classe avec certains élèves.

Personnel intervenant au sein de l'école

L'équipe pédagogique est épaulée par :

> Des membres du réseau d'aide (psychologue scolaire, rééducatrice et maître E (aide à dominante pédagogique). Ils interviennent lorsque des élèves présentent des difficultés complexes ne pouvant pas être résolues par l'aide personnalisée.

> Une assistante d'éducation qui intervient auprès d'enfants en difficultés.



Rythmes scolaires

Nous restons à 4 jours d'école l'an prochain.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30-12h et 14h-16h30

Il y a deux services de restauration scolaire :

- > de 13h à 13h45 pour les CE1-CE2-CM1-CM2
- > de 12h à 12h45 pour les PS-MS-GS-CP

Sieste dès 13h pour les **maternelles**.

Les enseignants assurent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sur le temps du midi.

L'accueil périscolaire est ouvert le matin dès 7h30 et le soir de 16h30 à 18h45.



Journée paralympique du 30 mai 2024



Une belle rencontre

Ce vendredi 19 avril 2024, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école du Chat Perché à Saint Fiacre sur Maine ont eu la chance de rencontrer Thierry JOUSSAUME, archer à Cholet qui vient d'être sélectionné pour les JO paralympiques de 2024.

Thierry est venu à notre rencontre et nous a expliqué son parcours.

Né avec un handicap, « le Pied bot », Thierry ne peut pas marcher et se déplace en fauteuil. Il suit un cursus scolaire normal, mais ne peut pas partager les activités sportives avec les autres enfants.

Il raconte :

« J'ai connu le sport à 17 ans, quand je suis allé dans une école pour préparer ma vie professionnelle. J'ai fait de la course fauteuil, de l'haltérophilie, du basket fauteuil et du tir à l'arc. J'ai continué le basket et le tir à l'arc pendant ma vie active. J'ai évolué à haut niveau en basket, en pro b. Pour concilier ma vie de sportif et ma vie privée, en 2013 j'ai décidé de reprendre le tir à l'arc. En 2018, je suis rentré en équipe de France. En 2023, j'ai participé aux championnats d'Europe à Rotterdam avec mon partenaire Maxime GUERIN. Nous avons remporté le titre de champions d'Europe de para-tir à l'arc par équipe contre les Espagnols.

J'ai également une vie professionnelle qui me permet de gagner ma vie. J'ai un calendrier bien rempli, entre les stages en équipe de France, les sélections et les championnats.

Quand, je pars en voyage pour un stage, je m'entraîne de 9h à 12h, puis de 14h à 19h. Je n'ai pas beaucoup de temps pour visiter.

Puis Thierry nous présente son arc :

C'est un arc à poulie. Il pèse 3 kg. Il y a trois stabilisateurs qui permettent d'être très précis lors du tir ; deux petits sur les côtés et un grand devant. Le viseur grossit la cible qui se trouve à 50 m. La vitesse d'une flèche est de 380 km/h. Parfois, la flèche peut traverser une cible et s'arrêter 10 m plus loin. Lorsque l'on tire, on lève l'arc pour armer. L'angle ne doit pas être plus grand que 45 degrés. C'est le même arc que celui des valides. D'ailleurs, je peux faire des compétitions avec les valides parfois et pas seulement en para-archerie. Quand on fait des compétitions, on doit se coucher de bonne heure pour être en forme lors de la séance de tir.

Thierry pose ensuite la question suivante aux enfants : Y a-t-il un handicap qui m'empêcherait de faire du tir à l'arc ?

Les enfants proposent des réponses. Il s'en suit que l'on peut faire du tir à l'arc avec un problème de vue. On utilise une potence pour viser. On peut tirer avec ses pieds si on n'a pas de bras comme un archer belge qui sera également aux JO 2024 dans la même catégorie que Thierry. A partir du moment où on peut être assis en fauteuil, on peut faire du tir à l'arc. Il existe différentes catégories pour concourir. Moi, je fais partie de la catégorie W2 (paraplégique). La catégorie W1 correspond aux tétraplégiques. Les épreuves sont un peu différentes.

Comment fait-on quand il y a match nul ? Il y a une prolongation, on tire une seule flèche. Si chacun touche le 10, ce sera la flèche la plus proche du centre qui gagnera.

Lors des JO, il y aura du tir individuel avec Maxime GUERIN et du tir mixte avec Julie RIGAULT CHUPIN. Thierry nous explique qu'il commencera à tirer le 29 août. Il ne participera pas au défilé d'ouverture le 28 afin d'être en pleine forme le lendemain. Par contre, il participera à la cérémonie de fermeture.

Nous lui souhaitons beaucoup de réussite ainsi qu'à toute son équipe. Nous espérons pouvoir l'encourager le 2 septembre prochain quand nos classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 iront à Paris pour assister à une séance de para tir à l'arc aux Invalides. Nous avons la chance d'avoir obtenu des places pour les jeux paralympiques, notre école étant labellisée JO 2024 !



Thierry Joussaume



Journée paralympique du 30 mai 2024



Inscriptions



Les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) devront prendre contact avec la mairie ; la directrice de l'école ne procédera à une admission qu'après présentation d'un certificat délivré en mairie.

Contact > Mme DEROCHE Morgane (directrice) déchargée le vendredi.

02 40 54 81 67 - 06 08 09 59 55

École publique du Chat Perché

18, rue du coteau - 44690 Saint Fiacre sur Maine

Mail : ce.0440825h@ac-nantes.fr

Bonnes vacances !

> Rentrée des enseignants vendredi 30 août 2024

> Rentrée des élèves lundi 2 septembre 2024



ENGAGEZ-VOUS, DEVENEZ BENEVOLE !

Les associations fiacraises et intercommunales recherchent des personnes prêtes à s'impliquer et donner de leur temps pour les aider dans leurs actions.

Pour découvrir les associations et les rejoindre, prenez contact avec elles. Toutes leurs coordonnées sont sur le site de la commune.

▶ Les Aînés du Vignoble

Notre association (165 adhérents) continue ses activités.

Activités permanentes

- ▶ **Jeux de société** à Maisdon 1^{er} et 3^e jeudi du mois et à Monnières 2^e et 4^e jeudi.
- ▶ **Danse** : de mi-septembre à mi-mai avec nos partenaires «Vive la vie», le mardi 9h30-11h30 au complexe du Moulin des Landes La Haye-Fouassière.

Notre programme pour le deuxième semestre 2024

- ▶ **Pique-nique** du 06/08/24 à Caffino.
- ▶ **Repas à thème** en octobre.
- ▶ **Révision du permis de conduire.**
- ▶ **Participation à la semaine bleue.**
- ▶ **Concours de belote** le 15/11/24.
- ▶ **Fête/repas** de fin d'année le 11/12/24.

Il est important d'assurer la relève et nos jeunes retraités sont les bienvenus pour un relais entre générations qui nous permettra de continuer notre action, la développer et éventuellement créer de nouvelles activités.

Contacts >

Monique Alliaume : 02 40 54 85 07
Béatrice Couronné : 02 40 54 80 14



▶ Comité des Fêtes

Ces 6 premiers mois ont été une réussite pour le CDF grâce à vous Fiacraises et Fiacrais !

Nous avons eu le concert en février, puis la Fiacraise début avril ; le vide grenier pour la première fois en salle ! Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés lors de ces manifestations.

Le prochain semestre nous réserve de belles surprises avec la soirée cabaret organisée le 21 septembre, suivie de notre participation au muscadet trail début novembre et pour finir notre marché de Noël les 7 et 8 décembre.

Vous serez également conviés à notre assemblée générale avec un verre de l'amitié en fin d'année.

Le CDF vous souhaite de bonnes vacances et une bonne rentrée !



▶ Les Muscadines

La saison 2023/24 se termine et déjà la chorale des Muscadines prépare sa rentrée.

Nous reprendrons début septembre à la salle des Vignes de Saint Fiacre sur Maine.

Si vous voulez vous joindre à nous pour chanter dans la joie et la bonne humeur, venez découvrir la chorale lors d'une répétition.

Contact > Philippe Lebris - plebris44@gmail.com



Concert annuel à la Salle des Vignes

▶ Les Amis de Saint-Fiacre

Les travaux au moulin se sont poursuivis avec l'arrivée du printemps : re-montage de pierres au 1^{er} étage, aménagement des extérieurs avec, entre autres, la pose de la clôture en bordure de la D59, la création d'un massif végétalisé à l'entrée du site, le nivelage et l'engazonnement du jardin entourant le moulin.

La pose du plancher en bois au 1^{er} étage est prévue ce mois de juillet en lieu et place de l'ancien plancher complètement brûlé, les marques de l'incendie qui a ravagé le moulin en 2011 seront ainsi effacées. Seule une poutre sauvegardée conservera les traces du passage des flammes !

L'association a obtenu, en janvier 2024, en tant qu'organisme d'intérêt général, l'accord des services fiscaux de l'Etat, pour recevoir des dons orientés à la restauration du moulin.

Toute personne assujettie à l'Impôt sur le Revenu, peut donc faire un don dédié à la rénovation du moulin, ce qui lui permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de :

- 66 % pour un particulier,
- 60 % pour une entreprise.

L'Association vous délivrera un « reçu fiscal » à réception de ce don.

Votre soutien nous permettra d'accélérer les travaux du toit et des ailes du moulin, ainsi que son aménagement intérieur et participera à la valorisation du patrimoine communal.

N'hésitez pas à diffuser cette information autour de vous, dans vos réseaux personnels et professionnels.

Nous comptons sur votre soutien pour que ce souffle ne s'essouffle !!!

Nous vous souhaitons d'agréables vacances estivales.



▶ Don du sang

Suite à l'assemblée générale du 15 mars, le Conseil d'Administration a élu son nouveau Bureau :

- ▶ Fabienne Gadais-Foucher, présidente,
- ▶ Anne-Marie Beaumin, vice-présidente,
- ▶ Anne-Marie Deloumeau, trésorière,
- ▶ Ericka Robine, secrétaire.

Jeannette Dabin, trésorière dans l'association depuis très longtemps a choisi de passer le relais, sans pour autant nous abandonner puisque Jeannette reste membre de notre association.

Les 2 collectes fiacraises ont déjà eu lieu cette année sur le 1^{er} semestre plus une sur la Haye-Fouassière : 165 donneurs prélevés dont 11 nouveaux ; nous remercions les donneurs pour leur générosité et nous comptons sur leur fidélité pour venir remplir les collectes du second semestre à la Haye-Fouassière.

Prochaines Collectes de 16h à 19h30 Espace Sèrvia, à la Haye-Fouassière :
Jeudi 18 juillet et Mercredi 6 novembre

Infos et prise de RDV sur un seul site : <https://dondesang.efs.sante.fr>

Pour donner son sang, il faut avoir entre 18 et 70 ans le jour de la collecte, être en bonne santé et peser au moins 50 kg. Ne jamais venir à jeun, se munir d'une pièce d'identité.

Contacts sur la commune

- ▶ Fabienne Gadais-Foucher, *Présidente* :
06 73 34 07 23 - fagi.foucher@gmail.com
- ▶ Anne-Marie Deloumeau, *Trésorière* : 02 40 54 86 93.



De gauche à droite : Ericka Robine, Anne-Marie Deloumeau, Fabienne Gadais-Foucher et Anne-Marie Beaumin.

▶ Chorale des Mariniers

Le concert donné le 3 mars 2024 par les Mariniers du Vignoble Nantais et la chorale "Pass'moi l'sol" a permis de récolter la somme de 1450 € de dons qui a été remise à l'Association RETINA (recherche Médicale en ophtalmologie).

Les Mariniers du Vignoble Nantais reprendront leurs répétitions en septembre, sous la direction de Dominique BOURDON.

Contact : Jean-Pierre VALLEE 06 08 56 18 38.



▶ Alinéa Danse

ALINEA Danse propose des cours de danse et de stretching dans trois communes du Vignoble (Maisdon/Sèvre, Aigrefeuille/Maine et Saint Fiacre/Maine). Concernant Saint Fiacre, 2 choix sont possibles le lundi :

- **Un cours de stretching** (étirements et relaxation) de 19h15 à 20h15. *Une pause en toute sérénité pour améliorer ou préserver la mobilité musculaire et la souplesse.*
- **Un cours de Modern'jazz pour adultes** de 20h15 à 21h15. *Passionné(e) de danse ou tout simplement désireux(se) de découvrir une nouvelle discipline, vous pourrez développer votre sens artistique dans la relation musique-mouvement tout en travaillant votre souplesse et votre tonicité musculaire.*

Nous vous attendons nombreux(ses) pour la saison 2024-2025.

+ d'infos sur notre site internet > <http://alinea-danse.fr>

Infos et contacts > contact@alinea-danse.fr - 07 82 49 70 22



▶ Tennis

Tennis Club Sèvre et Maine : bientôt 2 nouveaux courts de tennis.

Le Club de tennis est heureux de pouvoir bientôt élargir son offre, grâce à la livraison de 2 courts extérieurs en résine, l'un à Château-Thébaud pour la rentrée et l'autre à La Haye-Fouassière d'ici la fin de l'année.

Si vous souhaitez rejoindre le club et prendre des cours avec nos 2 enseignants diplômés, RDV sur notre site internet ou au Forum des associations, le 7 septembre, le matin à Château-Thébaud ou l'après-midi à La Haye-Fouassière.

Très bon été à tous et à bientôt sur les courts.

Site > www.tc-sevreetmaine.fr

Mail > tcsm.communication@gmail.com

▶ Basket

Saison 2024-2025 : une nouvelle ère pour le BSL

Alors que la saison 2024-2025 s'apprête à débuter, le BSL (Basket Sud Loire) se prépare à vivre une année pleine de promesses. La saison passée a été exceptionnelle, particulièrement pour les équipes seniors féminines, qui ont brillé par leurs performances.

Des résultats remarquables pour les Seniors Filles

L'année 2023-2024 a été marquée par des succès pour les équipes seniors filles du BSL. 2 des 3 équipes engagées ont atteint les finales départementales, une performance qui témoigne de leur talent. Mention spéciale à l'équipe première qui accède également au niveau régional.

Merci aux bénévoles !

Les succès de cette année passée ne seraient pas possibles sans l'implication des bénévoles. Leur engagement constant, que ce soit au niveau des matchs de championnats, de l'encadrement des jeunes et de la gestion des différents tournois dont la nuit du basket (30^{ème} édition). Le club tient à exprimer sa profonde gratitude à tous ceux qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire de cette saison un succès.

Inscription > Bien que les inscriptions soient d'ores et déjà en cours, nous vous invitons à nous rejoindre en accédant au site du club :

<https://basketsudloire.fr>

Nous souhaitons bonne chance à toutes les équipes pour cette nouvelle saison.

En avant pour une saison 2024-2025 pleine de succès !



Les Roues d' secours

Association ayant pour objet de développer la mobilité solidaire sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo : un service de déplacements accompagnés pour des personnes en situation de difficulté financière et/ou d'isolement. Des Fiacrais sont disponibles pour vous.



Pour connaître les formalités d'utilisation de ce service, pour devenir bénévole, contactez le 06 02 31 56 72.

Téléassistance

Le Département de Loire-Atlantique vous propose son service de téléassistance à un prix abordable.

Une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile.



Où s'informer ?

- sur loire-atlantique.fr/teleassistance
- auprès des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Retrouvez leurs coordonnées sur loire-atlantique.fr/CLIC
- auprès de la mairie et du centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune.

Où souscrire ?

- sur loire-atlantique.fr/teleassistance
- auprès du CCAS de votre commune.



CLIC

La médiation familiale pour les personnes âgées et leurs aidants.

Fortes de leur expérience dans l'accompagnement des personnes âgées et de leur famille, les coordinatrices du CLIC constatent régulièrement des tensions voire des conflits familiaux en lien avec la dépendance de leur parent : maintien à domicile, entrée en EHPAD, obligation alimentaire, protection juridique... Ces conflits peuvent aller jusqu'à une rupture de la communication et des liens familiaux, et rendre le soutien à domicile complexe.

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine propose la médiation familiale aux personnes âgées et à leur famille.

Mise en place de manière préventive, la médiation familiale pourrait permettre d'amoinrir voire d'éviter l'épuisement des aidants.

La médiation familiale, c'est quoi ?

C'est une démarche volontaire qui requiert le consentement de chacun.

A travers l'organisation d'entretiens confidentiels, le médiateur, neutre et impartial, propose un espace de dialogue, d'écoute et de respect mutuel afin de trouver des solutions concrètes d'organisation.

Comment se déroule une médiation familiale :

- > entretien d'information individuel ou collectif, sans engagement pour connaître le cadre d'intervention : 15 €/personne
 - > séances de médiation familiale d'1h30 à 2h : 40 €/personne
- Nbre de séances variable.

Contact > médiatrice familiale : 07 50 56 75 64

Site > www.clicvalleedecisson.fr



Mission Locale



Tu as entre 16-25 ans. Tu te poses des tas de questions sur ton orientation professionnelle. Tu recherches une formation ou stage en entreprise. Tu veux bénéficier de conseils pour trouver un job d'été ou l'emploi de tes rêves. Tu galères pour trouver un logement. Tu veux être autonome dans tes déplacements. Tu rencontres des difficultés financières ou dans tes démarches administratives incontournables.

Tu voudrais t'engager dans une action citoyenne mais laquelle ?

Et plein d'autres questions encore.. Ne reste plus seul !

Contacte la Mission Locale du Vignoble Nantais qui répondra à tes attentes grâce à :

- > des entretiens personnalisés tout près de chez toi avec un conseiller à ton écoute,
- > des ateliers collectifs avec d'autres jeunes sur des thèmes variés,
- > des aides financières pour te donner un coup de pouce,
- > des visites d'entreprises locales,
- > des offres d'emploi et de stages...

Il ne te reste plus qu'à nous contacter pour en savoir plus :

02 40 36 09 13 - accompagnement16-25@mlvn.fr

www.missionlocaleduvignoblenantais.fr

[missionlocaleduvignoblenantais](https://www.facebook.com/missionlocaleduvignoblenantais) [mission_locale_vignoblenantais](https://www.instagram.com/mission_locale_vignoblenantais)

Concours des vins 9 mars 2024

Muscadet 2023

- 1^{er} Domaine du GRAND MOUTON - Louis MÉTAIREAU « Grand Mouton »
- 2^{ème} Domaine GADAIS Père et Fils - La Grande Réserve des Moulins
- 3^{ème} Domaine Jean-François POIRON

Muscadet 2021 - 2022

- 1^{er} Domaine de CHASSELOIR 2022 - Louise et Bernard CHÉREAU
- 2^{ème} Domaine Pierre-Luc et Valérie BOUCHAUD 2022
- 3^{ème} Domaine des Encloses 2022 - Hervé LEROUX

Millésimes (2020 et antérieurs)

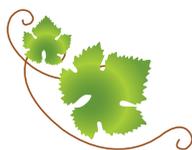
- 1^{er} Domaine GRAND MOUTON - Monnières Saint-Fiacre 2020
- 2^{ème} Domaine GADAIS PÈRE ET FILS - Cuvée Peninsula VV 2020
- 3^{ème} Domaine MARTIN - Monnières Saint-Fiacre 2020



Grand jury



1^{er} jury composé
des habitants de la
commune



*Merci à
tous les bénévoles
qui s'impliquent
dans cette
manifestation !*

La commune de Saint Fiacre figurait parmi les communes nominées pour la bouteille d'or 2024. Elle arrive finalement en 2^{ème} position après Vertou qui accueillera pour la 1^{ère} fois le trophée.

Bravo à nos viticulteurs !



▶ Comité histoire

Saint Fiacre en fête : la fête de la Ramée



Spectateurs du bowling



Cors de chasse sur la Sèvre

Parallèlement, la foule se distrait autour des nombreux stands, invités parfois à concourir, au tir à la carabine, aux palets sur planche ou au sabot, bowling... sans oublier le bar où consommer, à cette époque sans modération, était faire une bonne œuvre.

La fête terminée, contre un rafraîchissement, les enfants s'activaient à ramasser papiers, capsules et autres déchets jonchant le sol, afin de libérer le site exempt de toute trace de fête : de l'écologie avant l'heure. Commençaient alors le démontage des stands, avant de conclure la journée accueillis dans une cave de la Bourchinière... pour un dernier verre !!! Le site, jugé dangereux pour les enfants par sa proximité avec la rivière, fut abandonné pour le pré du pont jouxtant le stade Paul Bouchaud.

Pour le comité histoire
Georges DABIN

La fête de la Ramée, fête de l'école publique, marquait la fin de l'année scolaire. Elle se déroulait dans le cadre champêtre du port de la Ramée, au bord de la Sèvre.

L'amicale laïque, maître d'œuvre, offrait là une occasion de fédérer ses membres et les parents d'élèves afin de récolter des subsides pour aider au fonctionnement de l'école.

Une semaine auparavant, les volontaires disponibles, armés de faucilles et de serpes, s'activaient pour dégager les emplacements des participants au concours de pêche ouvrant traditionnellement les festivités. Parfois jugés inadaptés par les spécialistes, certains exigeaient d'être replacés, s'estimant défavorisés par leur tirage au sort.

A 9 heures précises, un coup de fusil donnait le top départ de l'épreuve, et chacun de s'affairer alors pour sortir le poisson tant attendu. Ledit concours s'achevait à midi par un nouveau coup de fusil, toutes les lignes devant, sur le champ, sorties de l'eau. Les prises étaient alors rapportées pour la pesée et le calcul des points définis par le poids et le nombre de poissons. De nombreux spectateurs suivaient cette opération, commençant à spéculer sur leur classement éventuel. Après la proclamation des résultats et distribution des lots, un apéro général était servi aux présents.

Après le pique-nique agrémenté des grillades d'Armand, les animations se succédaient, laissant bonne place aux évolutions des enfants encadrés par leurs enseignants. Les partants au collège se voyaient offrir un dictionnaire, autrefois attribué par la municipalité. Suivaient ensuite les artistes invités, sculpteur de ballons, clowns, les sonneurs de cor de chasse de Rezé venus par la Sèvre, le ténor local Claude Couprie, avec au piano, déplacé pour l'occasion, Mme Marguerite Caussade, Marcel Chicot chansonnier, pilier de la revue de « la Cloche » à Nantes.



Claude Couprie durant son récital

▶ Nos habitants ont du talent !

Jeux olympiques 2024

Le week-end de la Pentecôte a eu lieu le Championnat de France Voile Handi-Valide à Lorient, où les IMOCA (18m) ont laissé place aux HANSA (quillard de 3.03 mètres). Deux Fiacrais ont participé aux compétitions, Coline et Damien ROBERT.



Dans le cadre d'une ville au passé militaire très présent avec sa base sous-marine aujourd'hui ouverte au public, nos Fiacrais se sont bien battus dans de belles conditions de vent. Après quatre jours de compétition, **Coline** termine **Championne de France Féminine de Voile Handi-valide** et pour Damien 36^{ème} sur 89 bateaux.

Pour Coline, la performance ne s'arrête pas là. Elle termine également **première à la finale de la Ligue des Pays de la Loire Handi-Voile** à Pornic et a participé au relais collectif voile, de la **flamme Olympique** aux Sables d'Olonne, le 4 juin dernier.

Pleins d'événements marquants pour elle en ce printemps 2024.



Infos pratiques

POUR ÊTRE INFORMÉ ET AU PLUS PROCHE DE L'ACTUALITÉ :

- Consultez le site de la commune : www.saint-fiacre-sur-maine.fr
- Abonnez vous à l'application **IntraMuros** (téléchargez l'application gratuite sur Google Play).

NUMÉROS D'URGENCE ET SERVICES DE GARDE

- **SAMU/Médecins** : 15 ou 112
- **Gendarmerie** : 17 ou 112
- **Sapeurs-Pompiers** : 18
- **Pharmacies** : l'affichage dans les pharmacies mentionne le pharmacien de garde jusqu'à 21h. Pour la garde de nuit et du week-end, contacter 32 37.
- **ADOPS 44** : « médecin mobile » intervenant sur place et à domicile de 20h à 8h, 365 jours/an. Contacter le Centre 15 : 15

ESPACE DEPARTEMENTAL DES SOLIDARITES

- Informations et rendez-vous au 02 40 54 02 12. Aigrefeuille-sur-Maine / Clisson 2 rue du Docteur Doussain - Clisson

ACCUEIL MÉDICO-SOCIAL > 02 40 54 02 12

la-haye-fouassiere.fr/fr/information/70809/petite-enfance
Perm. à la Maison de l'Enfance - 6 rue du Chanoine Dubois
Médecin et puéricultrice : consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, sur rendez-vous, 1 fois par mois le jeudi matin et 1 fois par mois le lundi après-midi.
Assistante de service social les jeudis matins sur RDV

BANQUE HUMANITAIRE > 02 40 80 90 61

Rue Saint Michel, Chapelle Saint Michel - 44330 Le Pallet

CROIX ROUGE > 02 40 36 22 74

5 rue de la Bourie - 44330 Vallet



Les Fiacrais autour du monde

Que ce soit pour leurs études, leur activité professionnelle ou pour la découverte touristique, les habitants de Saint Fiacre sur Maine parcourent le monde et affichent les couleurs de notre commune. Si vous partez à l'étranger et si vous désirez faire vivre cette rubrique, n'hésitez pas à contacter la Mairie qui vous remettra le drapeau de Saint-Fiacre.

Alizé, anticyclone, tempête, soleil, tropical... Nos 2 Fiacrais pourraient animer la météo. Ces complices de la restauration et de la danse se rencontrent dans un bar au rythme cubain. Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants. En 2005, ils posent leurs valises suite à un grand coup de cœur de notre village dans les vignes. Quoi de plus naturel, pour leurs 20 ans de mariage de revivre le délicieux goût de la danse et des cocktails cubains.



Clin d'œil de la plage de VARADERO dans l'est de Cuba.

Laurence et Jérôme

Agenda des manifestations

2^{ème} semestre 2024

Agenda établi en fonction des dates communiquées par les associations et du planning de réservations de la salle des Vignes (sous réserve de modifications). Pour tout complément d'informations, consultez le site internet de la commune

www.saint-fiacre-sur-maine.fr

abonnez-vous gratuitement à l'application **IntraMuros** sur Google Play

18 juillet

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le don du sang bénévole
Salle Sévria La Haye Fouassière de 16h à 19h30

24 et 25 août

FÊTE DES VOISINS

Quartier Charmettes
Espace vert Charmettes - A partir de 12h

30 août

SPECTACLE « LA TOUE SCÈNE »

La Municipalité
Port de la Ramée - A partir de 19h

31 août

FÊTE VOISINS QUARTIER COTEAU/PERRIÈRES

Pré du pont - A partir de 18h

7 septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS

en présence des associations fiacraises
Matin à Château-Thébaud
Après-midi à La Haye-Fouassière

21 septembre

SOIRÉE CABARET

Comité des Fêtes
Dîner spectacle, soirée dansante
Salle des Vignes - 20h

21 et 22 septembre

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

14 au 19 octobre

SEMAINE BLEUE

Animation le 15/10 à Saint Fiacre
La municipalité - Salle des Vignes

3 novembre

MUSCA'DAY TRAIL

Organisé par Sud Loire Raid Aventure avec le concours du CDF et des viticulteurs de Saint Fiacre
Courses, animations et dégustations
Départ et arrivée au bas de la Salle des Vignes

6 novembre

COLLECTE DE SANG

Asso. pour le don du sang bénévole
Salle Sévria La Haye Fouassière de 16h à 19h30

11 novembre

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Organisée par la municipalité et l'UNC
Cimetière

23 novembre

REPAS DES AÎNÉS

Organisé par la municipalité
Salle des Vignes - A partir de 12h15

30 novembre

RACLETTE

Comité de jumelage Saint Fiacre/Echichens
Salle des Vignes

7 et 8 décembre

MARCHÉ DE NOËL

Comité des Fêtes
Salle des Vignes

11 décembre

REPAS DES AÎNÉS DU VIGNOBLE

Salle des Vignes

14 décembre

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

de l'école du Chat Perché
Amicale laïque - Salle des Vignes



▶ 2 FÉVRIER 2024 > Accueil des nouveaux habitants et des bébés nés en 2023

Un moment d'échange et de convivialité toujours apprécié et qui permet de faire connaissance.



▶ 13 AVRIL 2024 7^{ème} édition de la matinée citoyenne

Le verger des vignes a été bichonné



La boîte aux lettres a retrouvé sa couleur jaune soleil



▶ 14 AVRIL 2024 1^{ère} édition de « Troc plantes et graines »

Donner, échanger, troquer, les amateurs de jardinage se sont retrouvés.



▶ 22 MAI 2024 1^{ère} édition de l'après-midi jeux et goûter de printemps des Aînés de la commune



NOUVEAUTE
ENTRETIEN DE JARDIN

ANTOINE ELAGAGE
ELAGAGE ET PAYSAGE
à vertou et son vignoble

SJ
SERVICES à la personne

50% DE REDUCTION DU CREDIT D'IMPOTS

Taille et soins des arbres - abattage et démontage
rognage/dessouchage
Intervention toutes hauteurs et accès difficiles

06 31 35 35 22 - antoine.elagage@gmail.com



iad

Adrien PHILIPPEAU
06 60 02 94 08
adrien.philippeau@iadfrance.fr

iadfrance.fr

Votre conseiller* immobilier sur St Fiacre sur Maine et ses alentours



Hélène ROUILLON & Roman ROUSSEAU
Agents associés **Allianz**

ASSURANCES | **PLACEMENTS**
Auto - Habitation - Entreprises - Professionnels | Épargne - Santé - Retraite

40 bis, rue Henri Delahaye - 44120 VERTOU - Tél. : 02 40 34 43 66
ORIAS : 20003128

SÈVRE Automobiles

3 MARQUES - 5 AGENCES
1 CENTRE OCCASIONS
70 PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

NOUVEAU
Centre occasions - VERTOU

www.sevre-automobiles.fr

ST FIACRE SUR MAINE | LA HAYE FOUASSIÈRE | VERTOU | HAUTE GOULAINÉ



NPC ENERGIES
Plomberie, chauffage et énergies dans l'ouest

AGRÉÉ : GRDF PG

npcenergies.fr - ST FIACRE/MAINE - 06 99 15 02 99



ATLANTIC DEBOUCHAGE 02 40 58 06 62
06 58 65 90 10

DÉBOUCHAGE CANALISATIONS, WC, SALLE D'EAU, CUISINE...
CURAGE ET NETTOYAGE DES RÉSEAUX EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES
INSPECTION VIDÉO DES CANALISATIONS
DIAGNOSTIC ET ENTRETIEN
NETTOYAGE ET POMPAGE POSTE DE RELEVAGE, REGARDS, CANIVEAUX...
DÉGAZAGE DE CUVE À FUEL

atlanticdebouchage@outlook.fr 44690 CHÂTEAU-THÉBAUD



Earl Gadais Père & Fils
1 La Croix de la Brosse - Saint Fiacre sur Maine
Tél : 02 40 54 81 23 - 06 09 79 79 13
contact@domainegadais.com
www.domainegadais.com



Proche de vous à la Haye Fouassière

Aux 4 Saisons Artisan Fleuriste

Toutes créations florales
Livraison à domicile

9 bis, rue de la Sèvre
LA HAYE FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 81 99
Prise de commande par



Optique du vignoble

OPTIQUE DU VIGNOBLE
2 rue de la Gare
La Haye Fouassière

02 40 92 06 34



Épargne, Crédits, Assurances, Téléphonie, Protection du domicile

Pour tous vos projets, contactez-nous

Crédit Mutuel Vertou | 02 51 88 67 63
3617300@creditmutuel.fr
7 place du Beau Verger 44120 Vertou

Crédit Mutuel La Haye Fouassière | 02 51 75 74 53
3617301@creditmutuel.fr
9 rue du Bois Geffray 44690 La Haye Fouassière

Crédit Mutuel



IMMODIDAKT.fr Nouveau concept !
réussir sa vente en PAP

Vendre son bien de particulier à particulier
Accompagné par une pro de A à Z pour 1% !

Magali WENTZY : 06 77 04 45 80

www.immodidakt.fr

Aubron-Méchineau
Route de Vertou 44190 GORGES
Tél. 02 40 54 78 78



Votre équipe de Vertou vous accueille dans sa nouvelle agence. Habitants de Saint Fiacre, venez profiter gratuitement d'un bilan personnalisé d'assurances. Nous sommes là pour vos projets d'Épargne, retraite, et nos solutions de financements.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

0 223 223 223
Coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement

115 route de la Gare
44120 VERTOU
Tél. 02 40 03 00 50

SUR LE TERRAIN, ET À VOS CÔTÉS, C'EST LÀ QUE NOUS ASSURONS LA VRAIE VIE !
groupama.fr

